

### MARAICHAGE : FILMS PLASTIQUES

# Collectez et recyclez vos plastiques

Une opération de collecte des films plastiques utilisés en maraîchage est mise en place dans le Sud du département. La démarche est gratuite pour les agriculteurs.

Les organisations professionnelles participent à un programme européen de recherche « **Label Agriwaste** » qui coordonne des travaux pour mettre au point et développer les filières de recyclage. Dans ce cadre, la Fédération languedocienne de la coopération des fruits et légumes, la Chambre d'agriculture du Gard et le Cemagref ont décidé d'organiser une opération pilote. Il s'agit de collecter, transporter et recycler la majeure partie des 450 tonnes de films plastiques souillés qui seront utilisés cette année sur la zone maraîchère couvrant les communes de Aigues-Mortes, Aimargues, Le Cailar, St-Laurent d'Aigouze, Vauvert, Beauvoisin, Aubord, Le Grau du Roi.

**Où apporter ses plastiques ?** Les déchetteries partenaires de l'opération sont :

■ Déchetterie de Saint-Laurent d'Aigouze : collecte du 15 juillet au 15 septembre (ouverte du lundi au vendredi de 12h à 18h & le samedi de 8h à 13h).

■ Déchetterie du Cailar : collecte de juin à septembre (ouverte du mardi au samedi 8h30-12h & 14h-17h).

■ Déchetterie d'Aigues-Mortes : collecte en mai & juin (ouverte du lundi au vendredi 9h-12h & 14h-17h et le samedi 9h-12h).

**Quels plastiques seront acceptés ?** Les plastiques collectés sont : les plastiques transparents ou opa-



lescents (polyéthylène + EVA), ex : film de serre grand tunnel, film de petit tunnel, bâche 500 trous, paillage transparent, couverture asperge transparent ■ les plastiques de couleurs (polyéthylène), ex : paillage couleur, sacs d'engrais hors bigbag, gaine, tube goutte-à-goutte, sacs de pain de culture, de terreau ■ le polypropylène (bâche non tissée type P17, bigbag, ficelles) ■ les plastiques suivants seront refusés : PVC mandrins, films et tous produits polystyrène, papier, carton, tissus, fil de fer, cailloux, bois, caoutchouc, matières minérales inertes, huile, peinture, pots plastiques de pépinière.

**Quelles sont les recommandations à suivre ?** Cette collecte est

gratuite pour les agriculteurs, les coûts de cette opération étant pris en charge par les Communautés de communes. Le respect des recommandations suivantes permettra de maximiser les volumes recyclés et d'en réduire le coût pour la collectivité.

Trier les plastiques par couleur et type de produit (ex : paillage transparent sans la gaine d'irrigation noire).

Fournir les plastiques les plus propres possibles : faire les opérations de ramassage et de transport en conditions sèches ; secouer les plastiques pour réduire la présence de terre et de reste de culture ; retirer les corps étrangers, (ex : bois, ficelles, ferrailles...).

Limiter le volume occupé par les plastiques : plier les plastiques de grande taille ; compacter-les ou tasser-les au mieux ; ne pas les attacher avec des matériaux autres que le plastique lui-même.

Pour le transport : veiller à respecter la réglementation du code de la route pour les engins agricoles ; éviter une possible perte en route des déchets plastiques ; choisir des horaires et des axes routiers pour perturber au minimum le trafic.

## Récupération des plastiques agricoles : premier bilan

« L'opération pilote de récupération des plastiques agricoles en fin de vie a débuté depuis une quinzaine de jours dans le secteur d'Aigues-Mortes. Nous constatons avec plaisir que les plastiques sont généralement bien triés (bien qu'il y ait encore quelques ficelles qui traînent) et qu'ils sont relativement propres (rappel : bien enlever le plastique en période sèche et bien le secouer pour enlever le maximum de sable, matériau très abrasif pour les broyeurs du recycleur). Nous sommes actuellement à environ 50 m<sup>3</sup> et les apports devraient continuer durant une quinzaine de jours. Ce début d'opération est prometteur en terme de tonnage de récupération de plastique et nous remarquons que les agriculteurs sont volontaires et suivent bien les consignes du cahier des charges du recycleur. »

PHILIPPE CAILOL

**Pourquoi participer à cette collecte ?** Cette opération représente un triple avantage :

■ Elle permettra aux agriculteurs de trouver une solution pour des déchets dont le recyclage n'est pas facile.

■ Elle permettra à la communauté de limiter fortement le risque de déchets mal collectés qui souillent l'environnement.

■ Elle permettra de valoriser auprès des citoyens l'image de l'agriculture grâce à cette action qui protège l'environnement.

■ Les partenaires de l'opération sont : Fédération languedocienne de la coopération des fruits et légumes, Chambre d'agriculture du Gard, Cemagref, communautés de communes Petite Camargue, Terre de Camargue, Labelagriwaste.

**Contact : Philippe Caillol (CA30) au 04 66 04 50 76.**

### GISEMENT POTENTIEL DE PLASTIQUES SUR LA ZONE COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE PETITE CAMARGUE ET TERRES DE CAMARGUE

Type de films	Films neufs	Taux de salissure	Total du gisement
Films épais > 120 µ	31 t	20%	39 t
Chenilles 50-120 µ	55 t	50%	110 t
Bâches 25-50 µ	20 t	50%	40 t
Paillage < 25 µ	79 t	70%	263 t
<b>TOTAL</b>	<b>185 t</b>	<b>60%</b>	<b>452 t</b>

### □ REPÈRE

## Label Agriwaste

Un programme européen, dans quel but ? On recense en Europe près de 850 000 tonnes de déchets plastiques d'origine agricole (Italie : 400 000 t, Espagne : 250 000 t, France : 150 000 t). En France, environ 75 000 tonnes de plastiques sont employées par le secteur agricole, générant 150 000 tonnes de déchets. Selon la loi, la responsabilité incombant au dernier utilisateur, les agriculteurs sont donc responsables de l'élimination de leurs déchets plastiques et doivent favoriser leur valorisation. Ces produits usagés sont considérés comme des déchets industriels banals (non dangereux) et professionnels. Le programme européen de recherche LABELAGRIWASTE regroupant 19 intervenants issus de 8 pays se déroule sur 3 ans (jusqu'à décembre 2008). Il a pour objectif le développement des systèmes de collecte et de valorisation des déchets plastiques agricoles. Dans ce projet, la France est représentée par le CEMAGREF (*centre de Montpellier*) et la Fédération Languedocienne de la Coopération Fruitière et Légumière (*Nîmes*).

2006, année charnière. La forte augmentation du prix de la matière première se répercute en partie sur la matière de seconde génération. Les entreprises françaises de recyclage sont donc plus intéressées par les déchets d'origine agricole, nécessaire à leur fonctionnement. Le marché est tiré par la demande des pays émergents, dont la Chine, ainsi que le marché des produits recyclés (tubes d'irrigation, sacs poubelles). Au niveau des agriculteurs, la facture du transport et recyclage mécanique a donc fortement diminué. On observe souvent des situations à coût zéro dès lors que le producteur fait l'effort d'amener les films souillés au point de collecte.

Source : la lettre de Label Agriwaste n°1 de mars 2007.